#### Délibération 7/2020

# Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 24/09/2020 à 11 heures s'est tenue à l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 23/09/2019, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 23/09/2020 et convoqué par lettre du 10//09/2020.

Membres en exercice: 8

Participants à la réunion : 3

## Étaient présent(e)s:

Monsieur Denis BERTRAND Madame Marie Laure MUGNIER Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

### Étaient absent(e)s:

Madame Aurélie MAILLOLS Monsieur Fabrice VERDIER Madame Dominique GIRON Monsieur Pierre BOULDOIRE Monsieur Sébastien DAVID

作的がある。 ・ 対象を持つると ・ 対象を持つる**と任**的な

30 SEP. 200

BUTCHEST STATES

#### OBJET : Constitution du Comité de Suivi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75;

Vu la délibération 01/2020 :Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75 ;

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du syndicat mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

- 1°) Constate que conformément à l'article 30 de la convention d'affermage signée avec la Société A75 Networks, il convient de constituer un Comité de suivi de la Délégation de Service Public.
- 2°) Monsieur Denis BERTRAND, Madame Marie Laure MUGNIER, sont désignés membres du Comité de suivi.

Le Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

Monsieur Denis BERTRAND

SMANA75